

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon la directive européenne 2001 / 58 / CE

Produit : **SUBLITAN**

Version n°01 du 05/04/04

## 1 - Identification du produit et de la société

Désignation commerciale : **SUBLITAN**

Société : **S. A. S. SOFRALAB**  
**STATION OENOTECHNIQUE DE CHAMPAGNE**  
**MARTIN VIALATTE**  
79 AV. A.A. Thévenet - BP 1031 - 51319 MAGENTA

Tél . 03 26 51 56 45 - Fax 03 26 51 87 60

Numéro d'appel d'urgence : ORFILA 01 45 42 59 59

## 2 – Composition / Information sur les composants

Nom chimique usuel : Extrait de tanin de bois de chêne  
Equivalent : Tanin naturel ellagique provenant du bois de chêne  
N° CAS : 1401- 55 - 4  
N° EINECS : 295 - 630 -8  
Composants dangereux : Aucun

## 3 - Identification des dangers

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation. Le produit est astringent, de goût amer.  
Il peut causer des difficultés respiratoires par inhalation de la poudre et amener des désordres gastriques et intestinaux par ingestion en grande quantité..

## 4 - Premiers secours

Contact avec la peau : Laver à l'eau.  
Contact avec les yeux : Laver à l'eau.  
Ingestion : Faire boire de grandes quantités d'eau et faire vomir si le patient est conscient.  
Inhalation : Nettoyer les muqueuses. Si l'irritation persiste, voir un médecin.

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **SUBLITAN**

Version n°01 du 05/04/04

### 5 - Mesure de lutte contre l'incendie

Tous les extincteurs peuvent être utilisés. En cas d'incendie, le produit peut dégager des fumées âcres et irritantes. Le port de masque respiratoire est conseillé pour les intervenants.

### 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions personnelles	: Aucune
Protection de l'environnement	: Ramasser le produit à la pelle, laver à l'eau les résidus.
Méthode de nettoyage	: Balayer et récupérer la poudre dans un bidon. Eliminer les résidus en mélangeant avec de la sciure de bois. Mettre en décharge suivant la réglementation locale ou faire incinérer.
Neutralisation du produit	: Le produit, en solution aqueuse, précipite les sels métalliques et notamment le sulfate d'alumine.

### 7 - Manipulation et stockage

Manipulation	: Aucune mesure particulière. Se munir de masques pour éviter de respirer les poussières ou l'absorption par inhalation.
Stockage	: Garder à l'abri de l'air et de l'humidité. Le produit est légèrement hygroscopique.

### 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Comme pour toute manipulation de poudres, le port de masque respiratoire est impératif.

L'utilisation de lunettes, gants et vêtements de travail protecteurs est recommandé.

### 9 - Propriétés physiques et chimiques

Aspect (couleur)	: marron foncé
Etat physique :	: poudre atomisée
Odeur	: caractéristique
Solubilité dans l'eau	: soluble
Température d'auto inflammation	: > 500 ° C
Température de décomposition	: > 250 ° C
Point éclair	: non concerné
Masse volumique apparente	: 0,45 g/cm <sup>3</sup> ± 0,05

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Produit : **SUBLITAN**

Version n°01 du 05/04/04

### 10 - Stabilité et réactivité

Dans les conditions normales d'utilisation, le produit est stable. Le produit précipite en présence de sels métalliques et notamment sels de fers, de gélatine. Le produit s'oxyde à l'air.

### 11 – Informations toxicologiques

Nous ne disposons pas actuellement de données chiffrées sur les valeurs toxicologiques.

Les analyses sur un extrait tannant similaire ont donné :

DL 50 orale sur un rat      3100 mg/kg

DL 50 cutanée sur un rat    7 000 mg/kg

Aucun effet néfaste, aucun sensibilisation au produit n'ont été rapportés.

Comme tout produit pulvérant, la poudre peut provoquer des gênes respiratoires par inhalation.

### 12 - Informations écologiques

Produit naturel de haut poids moléculaire; la biodégradabilité est lente.

Le produit est très sensible aux sels métalliques et est éliminé dans les eaux résiduaires sous forme de boue par traitement au sulfate d'alumine.

### 13 – Considération relatives à l'élimination

Suivre les législations locales pour la mise en décharge.

Le produit est éliminé des solutions aqueuses par précipitation sous forme de boue par le sulfate d'alumine (formation de tannate d'alumine).

Élimination des résidus et des emballages par incinération.

La demande chimique en oxygène (DCO) du produit est élevée.

Le produit doit donc être abondamment dilué avant d'être rejeté dans les égouts.

### 14 - Informations relatives au transport

Le produit n'est pas réglementé.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE****Produit : SUBLITAN**

Version n°01 du 05/04/04

**15 - Informations réglementaires**

Directives CEE : 76-464, 78-318,, 80-68, 91-156

Directives CEE : 93-18 du 5.04.93

Journal officiel de la République Française du 28.03.93, Arrêté du 1.10.93 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux rejets de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, et plus spécialement,

Chapitre VI	Art.60	Pollution de l'eau
Chapitre VII	Art.61	Bilan environnement
Chapitre VIII	Art.63/64/65	Surveillance des effets sur l'environnement

**16 - Autres informations**

« Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité, il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. »